

# TRANS'AGRI #25

## Novembre 2023

L'essentiel pour transmettre mon exploitation en toute sérénité



### Parole à Christian, Transmission Hors du Cadre Familial

« Préparation, anticipation, implication : les clés de réussite d'un projet de transmission »

Christian commence ses démarches en 2019 : « Il fallait me pencher sur le sujet. Je savais que ça demanderait du temps ». Ses objectifs sont clairs : « Que la ferme soit reprise et que les bêtes ne partent pas à l'abattoir ». Un jeune voisin lui a tout simplement dit un jour « J'ai un copain qui souhaite s'installer. Ta ferme peut l'intéresser ». Leur rencontre est fixée (fin 2021) : « On ne va pas se cacher, j'ai eu un coup de cœur ».

#### Créer des conditions favorables pour l'installation

Dès le départ, Christian annonce les tarifs à Antoine : « Je connaissais le budget. J'ai décidé d'aller voir ma banque pour savoir si ça passerait sur 15 ans. Ça m'a aidé à fixer mon prix ». Il fallait qu'il puisse aller au bout ! S'en vient alors le temps des concessions : « J'ai aussi baissé le prix des bâtiments et laissé tout le matériel d'élevage. Je ne voulais pas que mes filles les aient sur les bras ! ». Notre cédant ne s'arrête pas là : « Je me suis mis cautionnaire en partie du cheptel [...] Pour les stocks, nous nous sommes mis d'accord, il m'aidait la dernière année à faire les foins et en contrepartie je lui laissais ». Et il poursuit : « Je savais que

des fermages étaient élevés. J'avais briefé mes propriétaires fin 2021 sur le fait que j'avais un jeune. Fin 2022, nous sommes allés les voir avec Antoine pour parler du prix des fermages et se présenter ».

Christian a conservé uniquement les bêtes qu'Antoine désirait. C'était du quitte ou double car à ce stade, rien n'était acquis ! L'accord bancaire n'arrivera que quelques mois plus tard, mais la confiance a su se créer au fil des mois.

#### Que retenir :

L'implication de Christian : « La chance ça se provoque, il faut être acteur de son projet et l'anticiper. Ce n'est pas qu'un souci de fin de carrière ». Il a su créer des opportunités en développant un réseau professionnel qu'il a remobilisé au bon moment (apprenti, salarié, service de remplacement, etc.). Il a fait appel aux acteurs pouvant l'accompagner : chambre d'agriculture, centre de gestion, etc. et surtout fait le lien, communiqué avec les parties prenantes (famille, propriétaires) pour s'assurer que tous partagent ce projet commun.

### Édito

Qu'on se le dise... Certains d'entre vous voient leur âge de départ à la retraite repoussé de plusieurs mois. A priori, rien de réjouissant. Pourtant, ne serait-ce pas une « aubaine » ? Tout bon conseiller vous le dira « on n'est jamais trop bien préparé lorsqu'il s'agit de céder l'affaire d'une vie ». Alors sans attendre la prochaine réforme, anticipez et appelez votre conseiller pour qu'il vous apporte son aide et son expertise !

### Contactez votre

#### Côte-d'Or



**Alexis PARENT**  
03 80 68 66 54  
alexis.parent  
@cote-dor.chambagri.fr



**Amélie FERCOQ**  
03 80 68 66 84  
amelie.fercoq  
@cote-dor.chambagri.fr

#### Doubs - Territoire de Belfort



**Claude VERNOTTE**  
03 81 65 52 51  
cvernotte  
@agridoubs.com

#### Haute-Saône



**Laetitia FAYARD**  
03 84 77 14 22  
laetitia.fayard  
@haute-saone.chambagri.fr



**Marie CLEMENT**  
03 84 35 14 14  
marie.clement  
@jura.chambagri.fr



**Eric MENOUILARD**  
03 84 35 14 14  
eric.menouillard  
@jura.chambagri.fr

#### Nièvre



**Carole SIMON**  
03 86 93 40 15  
carole.simon  
@nievre.chambagri.fr



**Christophe BOSSARON**  
06 80 17 22 79  
christophe.bossaron  
@nievre.chambagri.fr

#### Yonne



**Marc ABONNET**  
03 86 94 21 95  
m.abonnet@yonne.chambagri.fr

#### Saône-et-Loire



**Manon JASSERAND**  
07 72 04 13 93  
manon.jasserand  
@sl.chambagri.fr



**Gaëlle FERNANDES**  
07 88 68 98 35  
gaelle.fernandes  
@sl.chambagri.fr

**Point  
Accueil  
Transmission**

Anticiper et agir pour l'avenir



Source : BPIFrance



## Question à un juriste

### Le crédit vendeur, de quoi parle-t-on ?

Lors de la transmission/ reprise d'une exploitation, plusieurs solutions sont à la disposition du repreneur pour financer les biens à acheter. Alors que le recours à l'emprunt bancaire reste l'option dominante, d'autres dispositifs, tels que le crédit vendeur (CV), existent.

#### Le CV, un complément de financement basé sur une relation de confiance

Le CV permet à un repreneur d'échelonner dans le temps le paiement des biens repris et s'apparente à un « prêt » consenti par un cédant à une personne « hors du cadre familial ». C'est un dispositif complémentaire à articuler avec les autres moyens de financement (autofinancement, emprunt bancaire, subventions...).

#### Ses modalités

- Le montant : le CV ne finance pas l'intégralité de la reprise. En général, il représente entre 30 et 50% du montant de la cession ;
- La durée du remboursement : elle dépend de la nature des biens financés, des souhaits des deux parties : 3 à 10 ans en moyenne ;
- Le taux d'intérêt : il est négocié. Un taux d'intérêt nul est possible, à condition que le CV soit bien formalisé ;
- Les garanties : pour sécuriser le financement, le cédant peut demander un cautionnement par un tiers, une hypothèque sur les biens personnels du repreneur... D'autres organismes peuvent égale-

ment se porter garants : les banques, BPIFrance...

- L'Assurance Décès Emprunteur : fortement recommandée, elle permet d'assurer le remboursement des sommes dues en cas de problème ;
- L'acte de crédit vendeur : ce document indispensable peut être réalisé sous seing privé, puis, enregistré aux impôts, ou mieux encore, rédigé devant notaire pour se protéger mutuellement.

#### Ses avantages

##### - Côté « Repreneur »

Gage de confiance (banques et autres partenaires).  
Taux d'intérêt plus faible que les banques.

##### - Côté « Cédant »

Vendre son exploitation à un prix juste et non revu à la baisse.  
Avantager un candidat « qui plait », mais avec des ressources limitées.  
Toucher des intérêts financiers.

#### Point de vigilance

Si le cédant est imposé sur les plus-values lors de la cession (une minorité des cas), il lui est possible d'étaler le paiement de cet impôt sur une durée maximale de 5 ans.

**Si cette pratique peut sembler avantageuse pour le repreneur, elle repose avant tout sur une relation de confiance, établie avant même les formalités de transmission, avec pour objectif commun la pérennité de la reprise.**



## Le statut de collaborateur d'exploitation ou d'entreprise agricole

**Le choix d'un statut est obligatoire si vous travaillez régulièrement sur l'exploitation de votre conjoint. Avec le statut de collaborateur, vous avez l'assurance d'être protégé en cas d'accident du travail ou de maladie professionnelle.**

Vous pouvez choisir ce statut si :

- Vous êtes marié(e), pacsé(e) ou vous vivez en concubinage avec un(e) exploitant(e), un entrepreneur agricole (exerçant à titre individuel ou sous forme sociétaire), dont vous êtes l'ayant droit ;
- Vous travaillez régulièrement sur l'exploitation ou dans l'entreprise agricole de votre conjoint, sans être rémunéré.

#### Le statut de collaborateur à titre exclusif ou principal vous ouvrira les droits suivants :

- Indemnités journalières forfaitaires de l'assurance maladie des exploitants agricoles (AMEXA) en cas d'accident ou de maladie de la vie courante, si vous êtes affilié(e) à l'AMEXA depuis au moins un an ;
- Allocation forfaitaire de remplacement en cas de congé de maternité ou de paternité ;
- Prestations de vieillesse constituées d'une retraite forfaitaire, d'une retraite proportionnelle et d'une retraite complémentaire obligatoire ;
- Pension d'invalidité en cas d'inaptitude totale ou partielle si vous êtes affilié(e) à l'assurance maladie, maternité, invalidité des exploitants agricoles pour le remboursement de vos soins de santé ;
- Prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles : prise en charge des frais de santé, indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail, versement d'une rente en cas d'incapacité permanente totale ;
- Formation professionnelle continue.

#### Le statut de collaborateur à titre secondaire vous ouvrira les droits suivants :

- Prestations de vieillesse constituées d'une retraite proportionnelle et d'une retraite complémentaire obligatoire ;
- Prestations en cas d'accidents du travail et de maladies professionnelles : prise en charge des frais de santé, indemnités journalières en cas d'incapacité temporaire de travail ;
- Versement d'une rente en cas d'incapacité permanente totale ;
- Formation professionnelle continue.

**Les cotisations sont à la charge du chef d'exploitation ou de l'entreprise agricole.**

**N'hésitez pas à contacter votre MSA, elle vous conseillera dans vos démarches et pourra faire avec vous une simulation de cotisations.**



## Trouver son repreneur avec le Répertoire Départ Installation (RDI)

Vous êtes à la recherche d'un repreneur ou d'un associé, les conseillers du Répertoire Départ Installation vous accompagnent dans cette démarche.

### Quel objectif ?

Il s'agit d'un outil des Chambres d'agriculture pour favoriser la transmission des exploitations agricoles en rapprochant les exploitants en recherche d'un repreneur ou d'un associé et les porteurs de projet souhaitant s'installer en individuel ou en société.

### Comment ça marche ?

#### 4 étapes pour rencontrer des candidats :

- Vous rencontrez un conseiller sur votre structure pour vous aider à définir votre offre d'exploitation ou d'association (description de l'exploitation, date et mode de cession, place et profil de l'associé, ...).

- Dès validation de l'annonce à diffuser, votre inscription au Répertoire Départ Installation est effective : la recherche d'un repreneur ou d'un associé peut alors démarrer, dans le respect de la confidentialité.

Sans engagement financier, votre offre sera diffusée sur le site internet avec votre accord et accessible aux candidats en recherche d'exploitation / association.

- Le conseiller vous met en relation avec les porteurs de projet intéressés en veillant à l'adéquation des projets de chacun.
- Vous rencontrez le ou les candidats intéressés. Vous pouvez solliciter un conseiller qui vous proposera différents niveaux d'accompagnement selon vos besoins (suivi de mise en relation, Point d'étape transmission, ...).

Au niveau de la Bourgogne Franche-Comté, **plus de 700 porteurs de projet** sont inscrits au RDI et recherchent une structure support de leur installation.

En multipliant les contacts, vous augmentez vos chances de trouver le bon repreneur. Pour cela, le Répertoire Départ Installation est l'un des moyens pour aboutir à votre objectif : trouver la personne de confiance qui fera perdurer votre exploitation.

Au niveau BFC, **179 exploitations** étaient à la recherche d'un repreneur ou d'un associé au 31/12/2022

**Plus de 50%** des exploitations sorties du RDI en 2022, ont permis l'installation.

**759 mises en relation** en 2022 en BFC

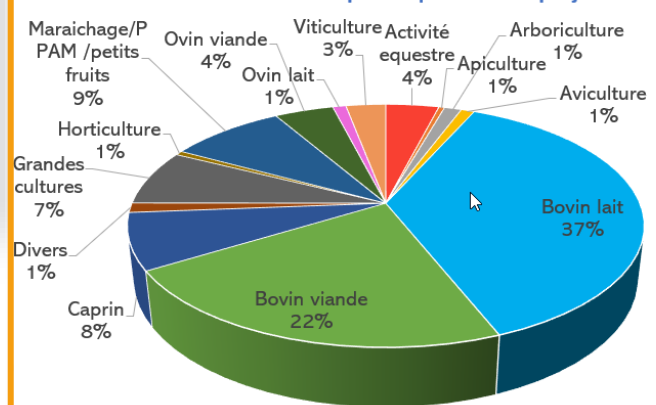


Le site internet : [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com)

Outil d'aide à la recherche d'un repreneur ou associé :

- ◇ L'annonce est diffusée de manière anonyme
- ◇ Les porteurs de projet ont ainsi accès aux offres
- ◇ Ces derniers peuvent contacter le conseiller référent pour avoir plus de précisions.

### Productions souhaitées par les porteurs de projet





## A vos agendas

### CÔTE-D'OR

Les **conseillers « transmission » de la Chambre viennent à votre rencontre** : 20/11 à Saint Seine l'Abbaye, 23/11 à Pouilly en Auxois, 27/11 à Bligny Sur Ouche, 06/12 à Saulieu. **Rendez-vous individuels** pour répondre à vos questions sur votre projet de Transmission Inscription 03.80.68.66.51.

**Réunions infos transmission retraite** avec la MSA pour faire le point sur la réglementation. **26/10 à Bretenièrre et 29/11 à Chatillon Sur Seine**. Possibilité de rendez-vous individuels avec un conseiller transmission l'après-midi. Inscription 03.80.68.66.51.

**Formation « Agir pour ma Cessation et Transmission d'Exploitation »** : les **05/12 et 20/12 à Bretenièrre** : Formation de 2 jours durant lesquels sont abordés la fiscalité, les valeurs d'exploitations lors de la transmission d'une exploitation.

**Contact** : Alexis PARENT 06.30.82.30.93 et Amélie FERCOQ 06.87.55.78.90

### DOUBS/TERRITOIRE DE BELFORT

**Réunions d'information sur le thème de la retraite et de la transmission de son exploitation** en partenariat avec les JA et la MSA :

- 24/11 à Chaffois, salle des fêtes, rue de la Gare
- 28/11 à Sancey, salle de la Communauté de Communes du pays de Sancey-Belleherbe, 14 bis rue du Maréchal de Lattre de Tassigny
- 05/12 à Saône, salle Joseph Guinemand, 1 rue de la Glacière
- 07/12 à Méroux, salle de conférence de la Chambre d'Agriculture à La Jonxion

**Formation « Réussir la transmission de votre exploitation »** de 3 jours : 26 janvier, 2 et 9 février 2024 à Valdahon.

Inscription nécessaire : **Claude VERNOTTE - Chambre d'Agriculture du Doubs/Territoire de Belfort - 03 81 65 52 51 cvernotte@agridoubs.com**

### JURA

**Réunion d'informations sur le thème de la retraite et de la transmission de son exploitation agricole** en partenariat avec les JA, la MSA, le Cerfrance, Agriconseil 39, la banque, la Safer : **jeudi 30 novembre 2023 après-midi à la Chambre d'agriculture à Lons le Saunier**

**Contact** : Marie CLEMENT 03.84.35.03.74 ou Eric MENOILLARD 07.85.85.68.40

Farm dating le 21 mars 2024 après midi au LEGTA Edgar Faure

**de Montmorot** avec des élèves suivant un parcours de formation, intéressés par un projet d'installation mais n'ayant pas de structure d'accueil. Proposition de rencontre avec des cédants (priorité sera donnée aux sociétés recherchant un associé).

**Inscription** : Marie CLEMENT 03.84.35.03.74 ou Eric MENOILLARD 07.85.85.68.40

**Formation "se préparer à accueillir un nouvel associé dans notre société"** : les étapes clés d'une recherche d'associé, les critères de réussite d'une association, la communication positive du projet. 2 jours prévus en mars 2024 à Lons le Saunier. **Renseignements et pré-inscription** : Eric MENOILLARD au 07.85.85.68.40

### HAUTE-SAÔNE

**Réunions d'informations sur le thème de la retraite et de la transmission de son exploitation agricole** avec la MSA, à 14 h :

- Le 16 Novembre à la Maison des agriculteurs (salle Pivoine) à Vesoul
- Le 21 Novembre à l'annexe de la MFR de Chargey les Gray
- Le 27 Novembre à l'Hôtel de ville de Luxeuil les Bains.

**Inscription** : Laëtitia FAYARD au 03.84.77.14.22

**Formation « Transmission et retraite : je m'y prépare »** : Janvier 2024 à Vesoul. Formation de 3 jours durant lesquels seront abordés la fiscalité, les valeurs d'exploitations, la transmission des baux, du patrimoine, les démarches à la cessation d'activité ainsi que les étapes au changement. **Inscription** : Laëtitia FAYARD au 03.84.77.14.22

### SAÔNE ET LOIRE

**Formation « préparer sa retraite anticiper sa transmission »** avec le CER France et la MSA : 1er et 7 décembre (journée entière) et 14 décembre matin. **Contact** : Manon JASSERAND - 07.72.04.13.93 [mjasserand@sl.chambagri.fr](mailto:mjasserand@sl.chambagri.fr)

### YONNE

**Réunions d'informations sur la cessation d'activité et la transmission** en partenariat avec la MSA. Elles se dérouleront en matinée de 9 h à 12 h 30, sauf à Avallon où la réunion débute à 14 h

- 07 novembre à la salle des fêtes de MEZILLES
  - 09 novembre à Lézennes
  - 15 novembre à la salle de la Chambre d'agriculture à AVALLON
  - 22 novembre à la salle des fêtes de PARON.
  - 24 novembre à la Chambre d'agriculture à AUXERRE
- Uniquement sur inscription, nombre de places limité.**

**Contact** : Marc ABONNET – Chambre d'Agriculture de l'Yonne – 03.86.94.21.95.

### HAUTE SAONE

**Mathieu** (33 ans) et sa compagne **Fanny** (30 ans) possèdent tous les 2 des diplômes agricoles et une expérience de salarié agricole. Sérieux et passionnés, ils sont motivés pour s'installer en couple sur une exploitation laitière, en Haute Saône ou dans le Doubs. **Contact** : Laëtitia FAYARD - Chambre d'Agriculture de Haute Saône – 03.84.77.14.22



## Ils cherchent une exploitation

Le Répertoire Départ Installation (RDI) est un outil permettant de mettre en relation des cédants et des preneurs. Vous aussi, proposez votre exploitation à céder et trouvez le jeune pour la reprendre, sur le site [www.repertoireinstallation.com](http://www.repertoireinstallation.com)

Avec le soutien de nos partenaires

